+simple

Garantie Financière Auto-école

FICHE PRODUIT

Les auto-écoles souhaitant obtenir le Label "Qualité des formations au sein des écoles de conduite" et aussi proposer "le permis à 1€ par jour" ont pour obligation de souscrire à une garantie financière. Cette caution permet le remboursement des prestations payées d'avance mais non consommées, en cas de fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins trois mois du fait d'une décision administrative ou judiciaire. Le montant de la garantie doit s'élever à 30% du chiffre d'affaires TTC (plafond à 200 000€) réalisé l'année N-1, au titre des formations dispensées pour les permis de catégorie A et B.

Les points forts

Un contrat complet qui satisfait aux obligations réglementaires

Nécessaire pour l'obtention du Label de Qualité des Formations, la garantie financière répond aux obligations réglementaires de votre client. Celle-ci est délivrée par l'organisme de caution de Groupama, garant de solidité financière des auto-écoles et présent sur ce marché depuis 20 ans.

Un contrat adapté chaque année à l'activité de l'assuré

Chaque année nous demandons à votre client de déclarer le chiffre d'affaires qui a été réalisé au titre des formations dispensées pour les permis A et B et adaptons le montant de sa caution à son activité.

Les conditions d'adhésion

Note financière	La note financière doit être supérieure ou égale à 4
Chiffre d'affaires	Le chiffre d'affaires tous SIRET confondus ne doit pas être supérieur à 666 666€
Date de création	L'établissement doit exister depuis plus de 36 mois
Ancienneté	Le ou les établissement(s) doit(doivent) justifier d'une ancienneté d'au moins 36 mois
Fonds et résultats financiers	Pas de fonds propres ou de résultats négatifs sur le dernier exercice
Inscription et privilèges	Pas d'inscription de privilèges
Procédure collective	Pas de procédure collective

Documents nécessaires à la souscription :

- Extrait Kbis de moins de 3 mois
- Compte de résultats N-1

A savoir sur notre offre

- Un contrat correspond à un établissement. Il n'est pas possible de souscrire un seul contrat pour garantir l'ensemble des sites, même si le SIREN est identique

+Simple.fr - Service des réclamations : reclamations@plussimple.fr - SAS au capital de 68 238 313€, dont le siège social est à Marseille (13001) 2 rue Grignan, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 810 992 792 - Immatriculation ORIAS 15002981 – www.orias.fr en qualité de courtier en assurance Sous le contrôle de l'ACPR, – Autorité de contrôle prudentiel & de résolution - 4 Place de Budapest, 75436 Paris